

Notes du tableau *Population active, chômage, emploi, taux de chômage et taux d'emploi, données mensuelles désaisonnalisées¹ et en moyennes mobiles de trois mois, par région administrative du Québec*

1. Les estimations de l'*Enquête sur la population active* (EPA) pour les régions administratives, désaisonnalisées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), sont publiées sous forme de moyennes mobiles sur trois mois afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la faible taille des échantillons. Pour plus d'information, veuillez consulter le document [Quelques rappels concernant les moyennes mobiles sur trois mois \(MM3M\)](#).

2. Tout comme en mars, en avril, en mai, en juin, et en juillet, les effets de la crise de la COVID-19 sur le marché du travail en août doivent être interprétés avec prudence dans l'analyse des résultats de l'EPA.

La période de référence de l'enquête pour le mois d'août s'étend du 9 au 15 août. Les effets sur l'emploi et le chômage de certaines mesures prises par le gouvernement du Québec ont donc potentiellement été mesurés par l'enquête, notamment l'autorisation du retour au travail dans les bureaux, lequel est permis depuis le 18 juillet avec un taux d'occupation maximal de 25 %.

La juste catégorisation du statut d'activité d'une personne selon les définitions usuelles d'emploi, de chômage et d'inactivité peut avoir été plus ardue lors de cette édition de l'enquête.

Ainsi, il faudra attendre une plus longue période d'analyse pour évaluer les effets tendanciels de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail québécois. Rappelons par ailleurs que les données mensuelles sont fondées sur un échantillon et ainsi sujettes à une certaine variabilité. Le bulletin [Le Quotidien](#) de Statistique Canada présente des analyses détaillées des répercussions de la pandémie sur le marché du travail en août 2020.

3. La période de référence de l'enquête pour le mois de juillet s'étend du 12 au 18 juillet. Les effets sur l'emploi et le chômage de certaines mesures prises par le gouvernement du Québec pendant cette période ont donc potentiellement été mesurés par l'enquête, notamment la réouverture des restaurants de la grande région de Montréal, la reprise des activités sportives intérieures et le déconfinement de tous les secteurs (sauf les festivals et grands rassemblements, les camps de vacances avec séjour et les sports de combat). Comme le retour au travail dans les bureaux est permis depuis le 18 juillet, soit le dernier jour de la semaine de référence, son effet est en partie mesuré dans cette édition de l'EPA. La juste catégorisation du statut d'activité d'une personne selon les définitions usuelles d'emploi, de chômage et d'inactivité peut avoir été plus ardue lors de cette édition de l'enquête. Le bulletin [Le Quotidien](#) de Statistique Canada présente des analyses détaillées des répercussions de la pandémie sur le marché du travail en juillet 2020.

4. La période de référence de l'enquête pour le mois de juin s'étend du 14 au 20 juin. Les effets sur l'emploi et le chômage de certaines mesures prises par le gouvernement du Québec pendant cette période ont donc potentiellement été mesurés par l'enquête, notamment la réouverture des restaurants (hors Montréal), des services de garde, des commerces de détail, des centres commerciaux, des musées, des bibliothèques et autres lieux culturels, des terrains de camping, des piscines, des salons de coiffure et autres services professionnels en soins corporels ainsi que la reprise des activités sportives extérieures sans contact. Comme la réouverture des restaurants de la grande région de Montréal et la reprise des activités sportives intérieures ont eu lieu le 22 juin, soit après la semaine de référence, leurs effets ne sont pas mesurés dans cette édition de l'EPA. Ainsi, la juste catégorisation du statut d'activité d'une personne selon les définitions usuelles d'emploi, de chômage et d'inactivité peut avoir été plus ardue lors de cette

édition de l'enquête. Le bulletin [Le Quotidien](#) de Statistique Canada présente des analyses détaillées des répercussions de la pandémie sur le marché du travail en juin 2020.

5. La période de référence de l'enquête pour le mois de mai s'étend du 10 au 16 mai. Les effets sur l'emploi et le chômage de certaines mesures prises par le gouvernement du Québec pendant cette période ont donc potentiellement été mesurés par l'enquête, notamment la réouverture des écoles primaires, des services de garde et de certains magasins à l'extérieur de la grande région de Montréal ainsi que la reprise graduelle des activités dans les secteurs manufacturier et de la construction à partir du 11 mai. Comme la réouverture des magasins dans la grande région de Montréal a eu lieu le 25 mai, soit après la semaine de référence, ses effets ne sont donc pas mesurés dans l'édition de mai de l'enquête. Ainsi, la juste catégorisation du statut d'activité d'une personne selon les définitions usuelles d'emploi, de chômage et d'inactivité peut avoir été plus ardue lors de cette édition de l'enquête. Le bulletin [Le Quotidien](#) de Statistique Canada présente des analyses détaillées des répercussions de la pandémie sur le marché du travail en mai 2020.

6. La période de référence de l'enquête pour le mois d'avril s'étend du 12 au 18 avril. Les effets sur l'emploi et le chômage de certaines mesures prises par le gouvernement du Québec pendant cette période ont donc potentiellement été mesurés par l'enquête, notamment la reprise des activités des entreprises minières et des entreprises estivales (aménagement paysager, pépinières, centres de jardins et piscines) à partir du mercredi 15 avril.

Contrairement à l'édition du mois de mars, l'édition d'avril prend en compte les effets de l'arrêt des activités jugées comme non essentielles annoncé le 23 mars. L'adoption de mesures de soutien par le gouvernement fédéral (Prestation canadienne d'urgence, subventions salariales aux entreprises) peut également avoir eu une incidence sur les résultats de l'enquête au mois d'avril. Toutefois, les effets de l'ajout des chantiers de construction résidentielle à la liste des services et activités essentiels au Québec, eux, ne sont pas mesurés par l'enquête, car cet ajout entrainait en vigueur le 20 avril, soit après la semaine de référence. Ainsi, la juste catégorisation du statut d'activité d'une personne selon les définitions usuelles d'emploi, de chômage et d'inactivité peut avoir été plus ardue lors de cette édition de l'enquête. Le bulletin [Le Quotidien](#) de Statistique Canada présente des analyses détaillées des répercussions de la pandémie sur le marché du travail en avril 2020.

7. La période de référence de l'enquête pour le mois de mars s'étendant du 15 au 21 mars, les effets sur l'emploi et le chômage de certaines mesures prises par le gouvernement du Québec pendant cette période ont potentiellement été mesurés par l'enquête. Cependant, les effets de l'arrêt des activités jugées non essentielles annoncé le 23 mars, soit après la semaine de référence de l'EPA, ne sont pas mesurés par l'enquête. De plus, certaines mesures de soutien annoncées par le gouvernement fédéral (Prestation canadienne d'urgence, subventions salariales aux entreprises), bien que rétroactives au 15 mars, n'étaient pas encore mises en place au moment de la collecte des données. Ainsi, la juste catégorisation du statut d'activité d'une personne selon les définitions usuelles d'emploi, de chômage et d'inactivité peut avoir été plus ardue lors de cette édition de l'enquête. Le bulletin [Le Quotidien](#) de Statistique Canada présente des analyses détaillées des répercussions de la COVID-19 sur le marché du travail en mars 2020.